

## Compte rendu de séance

Séance du 9 Mai 2017

L' an 2017 et le 9 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MINIOT Jacques Maire

**Présents :** Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, PRUVOST Marcel

Excusé ayant donné procuration : M. DUQUESNOY David à Mme LABOISSE Jeanne-Marie  
Excusés : MM : MAGNIEN Julien, WILLEMETZ Daniel

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 27/04/2017

**Date d'affichage** : 27/04/2017

**A été nommée secrétaire** : Mme TONNOIR Laëtitia

### **Objets des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Avenant au marché Aménagement du Centre Bourg: Lot n°1: voirie sécurisation par la création de trottoirs , bordures et caniveaux-accès aux bâtiments publics - 2017\_29D

Procédure du bien sans maître : incorporation du bien situé au 4 rue de l'Eglise , cadastré AC 568 dans le domaine privé communal - 2017\_30D

Vente du bien situé au 4 rue de l'Eglise cadastré AC 568 - 2017\_31D

Convention REAAP 2017 - 2017\_32D

Formation du personnel communal services techniques : habilitation électrique - 2017\_33D

Convention entre la commune de Maisnil- les - Ruitz et la commune de Caucourt

participation financière de la commune de Caucours -séjour scientifique à Bajus - 2017\_34D

**Avenant au marché Aménagement du Centre Bourg: Lot n°1: voirie sécurisation par la création de trottoirs , bordures et caniveaux-accès aux bâtiments publics**

réf : 2017\_29D

Considérant la délibération n°2016\_33D1 du 10.08.2016 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement du centre bourg

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°1- Voirie-sécurisation par la création de trottoirs, bordures et caniveaux , accès aux bâtiments publics attribué à l'entreprise RAMERY TP à Lens.

Cet avenant porte sur la sécurisation de la place et notamment empêcher les voitures de stationner sur les trottoirs réservés aux piétons par la pose de potelets fixes et amovibles ainsi que la pose de barrières.

Lot et Entreprise	Montant HT base	Avenant	Nouveau montant	variation
01 RAMERY TP	183 589.80€	11 619.80€	195 209.60€	6.33 %
TVA 20%	36 717.96€	2 323.96€	39 041.92€	
TOTAUX T.T.C	220 307.76€	13 943.76€	234 251.52€	

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 05.05.2017

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

-Approuve l'avenant n°1 du lot n°1 au marché de travaux " Aménagement du Centre Bourg comme détaillé ci-dessus

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Procédure du bien sans maître : incorporation du bien situé au 4 rue de l'Eglise , cadastré AC 568 dans le domaine privé communal**

réf : 2017\_30D

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 9 mars 2017 ; le conseil municipal a délibéré sur l'acquisition de plein droit par la commune du bien situé au 4 rue de l'Eglise à Maisnil-les-Ruitz cadastré AC 568. Il demande au membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité

- décide d'incorporer le bien situé 4 rue de l'Eglise à Maisnil-les-Ruitz cadastré AC 568 d'une superficie de 369m<sup>2</sup> dans le domaine privé communal

- Précise que cette délibération vient compléter celle du 9 mars 2017.

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Vente du bien situé au 4 rue de l'Eglise cadastré AC 568**

réf : 2017\_31D

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que l'immeuble situé au 4 rue de l' Eglise, cadastré AC 568 a été acquis de plein droit par la commune par délibération du 9 mars 2017 et incorporé dans le domaine privé communal par délibération du 09.05.2017;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la vente de l'immeuble sis 4 rue de l'Eglise à Maisnil-les-Ruitz, cadastré AC 568 d'une superficie de 369m<sup>2</sup>.

DECIDE l'intégration du bien dans l'actif communal au prix de vente.

CHARGE Maître Emilie Boulnois-Verague , notaire à Hersin-Coupigny, place de l'Hôtel de ville

- de la mise en vente du bien ,
  - de trouver un acquéreur au meilleur prix dans un délai de trois mois
  - de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes
- PRECISE que les frais afférents à la présente transaction seront à la charge exclusive de l'acheteur.  
MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la transaction .  
Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Signature de la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents(REAAP) entre la commune de Maisnil-les-Ruitz et la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF)**

réf : 2017\_32D

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'actions nouvelles spécifiques , en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations " parents -enfants, la CAF apporte une aide financière au titre du fonds REAAP " Réseaux d'Ecoute d'Appui et D'Accompagnement des parents "

Cette aide vise à aider la commune à travers la ludothèque à mettre en place des actions et notamment pour l'année 2017:

- des ateliers d'activités parents enfants
- des ateliers d'animation et de préparation de spectacle
- éveil musical

Le comité départemental des financeurs REAAP lors de sa réunion du 31.03.2017 a consenti à la commune de Maisnil-les-Ruitz une aide d'un montant de 5000€

Les modalités d'intervention et de versement liées à l'appel à projet REAAP font l'objet d'une convention ratifiant les termes de l'obtention et du versement de la prestation de service afférente. La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de janvier 2017.

Il est demandé au conseil municipal

- d'autoriser la réalisation des projets proposés
- d'autoriser le maire à signer la convention d'objectif et de financement REAAP entre la commune de Maisnil-les-Ruitz et la Caf du Pas-de-Calais

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financements du " Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui des parents

Considérant l'intérêt pour la commune de développer une action de soutien à la parentalité sur notre territoire et d'obtenir un soutien financier de la CAF

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise la réalisation des projets proposés
- Autorise le Maire de Maisnil-les-Ruitz à signer la convention de financement d'objectif et de financement REAAP avec la CAF du Pas-de-Calais

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Formation du personnel communal services techniques : habilitation électrique**

réf : 2017\_33D

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de former les agents communaux . Ces formations doivent être au service du projet de la collectivité et rejoindre les besoins de l'individu. L'ensemble des formations sont soumises à l'examen et à l'autorité territoriale. Une formation payante a été retenue:

La formation habilitation électrique d'une durée de 21 heures pour un coût de 300€ TTC.

Le conseil municipal après discussion approuve cette formation et décide à l'unanimité de la prendre en charge financièrement.

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention entre la commune de Maisni-Les-Rruitz et la commune de Caucourt participation financière de la commune de Caucours -séjour scientifique à Bajus**

réf : 2017\_34D

Monsieur le Maire présente la proposition de convention qui définit les engagements et le financement de la participation de 4 enfants de la commune de Caucourt au séjour scientifique de Bajus en collaboration avec le centre de loisirs sans hébergement de Maisnil-les-Ruitz du 21/08/2017 au 25/08/2017.

Il invite le conseil municipal à se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

-Accepte les termes de la convention présentée

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

### **Complément de compte-rendu:**

Des devis ont été présentés pour la démolition du bâtiment situé 2 Grand'Place.

Un projet d'aménagement du lieu est présenté :

Monsieur DEGRUILLIERS expose les futurs travaux suite à la réunion de la commission travaux.

Une invitation aux conseillers municipaux sera envoyée pour la séance du 28 juin 2017 pour la ludothèque

Une zone 30km/h sera mise en place de la nouvelle mairie jusqu'à l'intersection de la rue d'Houdain et la rue du Sart( école maternelle)

Une demande d'instauration du régime de priorité à droite de la rue de la Cabine sera faite auprès des services Département ;

Séance levée à : 20:15